



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Canada

Question écrite n° 93651

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'autorisation de voyage électronique qui est obligatoire pour les Français voyageant au Canada. En effet, à compter du 15 mars 2016, les voyageurs étrangers dispensés de visa qui prennent un vol à destination du Canada ou qui transitent par le Canada vers leur destination finale devront obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE). Cette exigence ne s'applique pas entre autres aux citoyens des États-Unis et aux voyageurs qui possèdent un visa valide. Cette mesure bouleverse les pratiques de voyage actuelles. Cependant, l'information délivrée aux voyageurs est résiduelle, lacunaire, voire inexistante en amont du voyage. De plus, bon nombre de Français qu'ils soient étudiants, entrepreneurs ou salariés n'ont pas tous reçu cette information pour un séjour court au Canada. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement entend prendre comme mesures pour permettre l'accès des voyageurs aux informations nécessaires à leur voyage.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93651

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1746

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)